



## AVIS AUX MEMBRES

N<sup>o</sup> 2009 – 92

Le 14 août 2009

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ TriStar Oil & Gas Ltd. (TOG) Plan d'arrangement

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que TriStar Oil & Gas Ltd. (« TriStar ») et Petrobank Energy and Resources Ltd. (« Petrobank ») ont annoncé le 4 août 2009 qu'elles ont convenu de fusionner à des fins stratégiques TriStar et l'unité d'affaires canadienne de Petrobank. Cette fusion entraînera la création d'une nouvelle société publique inscrite en bourse, PetroBakken Energy Ltd. (« PetroBakken »). Selon les modalités de l'entente, les actionnaires de TriStar recevront à leur choix, pour chaque action ordinaire de TriStar détenue, un montant en espèces de 14,75 \$CA, ou 0,5350 action ordinaire de PetroBakken, ou une combinaison de ces deux options qui représenterait approximativement un montant en espèces de 3,75 \$CA et 0,3989 action ordinaire de PetroBakken..

Le plan d'arrangement proposé est assujéti à l'approbation des actionnaires de TriStar et à certaines autres approbations habituelles. Les sociétés prévoient que la transaction sera complétée le ou vers le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Alain Miquelon

Premier vice-président et chef de la compensation par intérim